# PARLEMENT FÉDÉRAL

## CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE D'HIER

**La séance est ouverte à 3 heures.**

### Election de West Hastings

L'Orateur annonce que le rapport de l'élection de M. Henry Corby comme représentant du comté de Hastings-Ouest, a été transmis au greffier de la couronne en chancellerie.

### Projets de loi

M. SCARTH dépose un bill concernant la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord Ouest.

Ce bill est lu pour la première fois.

L'honorable M. COSTIGAN dépose un bill pour amender l'Acte concernant la falsification des substances alimentaires, ch. 107 des statuts revisés du Canada.

Le ministre du revenu de l'intérieur explique que d'après le sens que l'on donne à cette clause de la loi, des poursuites ne peuvent être intentées pour la falsification des poudres à pâtisserie et autres articles ; plusieurs poursuites ont déjà été intentées, mais sans succès. On propose, par cet amendement, d'inclure toutes substances alimentaires destinées soit à la nourriture des familles, soit à celle du bétail, et des échantillons de ces substances alimentaires devront être soumis à l'analyste nommé par le gouvernement, à Ottawa.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable M. THOMPSON dépose un bill pour modifier de nouveau la loi concernant la procédure dans les causes criminelles.

On est d'opinion, dit le ministre de la justice, qu'il est opportun de modifier cette loi afin d'empêcher que, dans les causes criminelles, après en avoir appelé de cour en cour, au Canada, on interjette appel aux tribunaux d'Angleterre.

Le bill est lu pour la première fois.

M. MADILL dépose un bill pour modifier l'Acte concernant les obligations des compagnies de transport faisant le service par eau.

Ce bill est lu pour la première fois.

### La question des pêcheries

M. Edgar demande quand seront soumis à la chambre les documents supplementaires ayant trait au traite des pêcheries ?

J'ai constaté, dit il, que certains documents qui ont été soumis au parlement impérial, n'ont pas encore été déposés sur le bureau de cette chambre et que copie d'instructions importantes données par lord Salisbury à la commission des pêcheries n'a pas, non plus, été soumise au parlement. Je considère cela comme une injure grave à l'égard de cette chambre.

PLUSIEURS VOIX.—A l'ordre ! A l'ordre !

L'Orateur rappelle M. Edgar à l'ordre. L'honorable député, dit il, peut demander la production des documents qu'il désire, mais il ne doit pas saisir cette occasion pour prononcer un discours.

M. EDGAR dit qu'il désire savoir quand les documents qui ont été soumis au parlement impérial seront déposés sur le bureau de cette chambre.

Sir Hector LANGEVIN répond que si c'est là tout ce que l'honorable député d'Ontario Ouest désire savoir, il appellera l'attention du premier ministre sur son interpellation dès que celui-ci aura pris son siège

### La réciprocité commerciale

M. McNEILL reprend le debat sur la question de la réciprocité commerciale illimitée entre le Canada et les Etats-Unis.

Il dit que le gouvernement américain a haussé les droits de douane pour punir le Canada d'avoir sympathisé avec les Etats du Sud, lors de la guerre civile, et pour le forcer à s'annexer aux Etats-Unis.

Est ce que le Canada, ajoute-t-il, n'est pas redevable à l'Angleterre des privilèges dont il jouit aujourd'hui ?

L'honorable député d'Oxford sud (sir Richard Cartwright) a déclaré que le Canada aurait mieux fait d'unir sa destinée à celle des Etats-Unis.(Ecoutez ! Ecoutez !) Est-ce que ce ne serait pas là, par hasard, une tentative de sa part de familiariser le peuple avec cette idée de l'annexion du Canada aux Etats Unis.

L'honorable député de Huron sud a déclaré que quant à lui peu lui importe de quel côté de la frontière qu'un homme soit né, parce qu'il y a plusieurs traits de ressemblance dans le caractère des deux nations. Est-ce que ce n'est pas là plaider en faveur de l'annexion ? (Ecoutez ! Ecoutez !)

Un autre député de la gauche disait l'autre jour, d'un ton à ne pas s'y méprendre que Washington était en deça de l'Atlantique et Londres au delà, et que le peuple canadien était peut-être d'opinion que des deux places, Washington est la plus rapprochée de nous ; mais je suis certain que celui qui a prononcé ces paroles s'est trompé.

Parlant de la réciprocité commerciale, M. McNeill soutient que ce projet serait fatal au Canada ; notre population de cinq millions d'habitants serait engloutie dans celle des Etats Unis,qui s'élève à soixante-cinq millions d'âmes.

On prétend que la réciprocité commerciale illimitée sera favorable à la classe agricole, mais on se trompe ; est-ce que ce système, qui a été adopté en Angleterre, a favorisé la classe agricole en ce pays ? Il s'en faut de beaucoup.

Quels sont donc les avantages que nous rapporterait la réciprocité commerciale ? Nous pourrions faire admettre en franchise aux Etats-Unis, les chevaux,les moutons et l'orge, que nous vendrions là-bas à des prix plus élevés qu'ici ; quant à nos autres produits, les prix seraient à peu près les mêmes. De notre côté, il nous faudrait admettre en franchise le blé, le maïs et les salaisons des Etats-Unis. Est ce que nous y gagnerions beaucoup ?

Pendant les cinq années qui ont précédé l'adoption du système de protection, le Canada a importé pour sa propre consommation du blé des Etats Unis pour une valeur de $34.000,000.et pendant les cinq dernières années ces importations ne se sont élevées qu'au chiffre de $1.000,000 ; la province d'Ontario a vendu sur notre propre marché, du blé pour $13 000,000 de plus qu'auparavant, en s'épargnant les frais de transport à un port de mer pour expédier ce blé en Europe. (Applaudissements.) Pendant cette même période, les ventes d'autres grains ont aussi augmenté de $11.000,000 dans la province d'Ontario.

Sous l'ancien traité de réciprocité, les cultivateurs d'Ontario vendaient leur lard au prix de $2.50 par cent livres et si le projet de réciprocité commerciale était adopté, est-ce que le Canada pourrait soutenir la concurrence de New-York et Chicago pendant la saison où se fait le commerce des salaisons ? Il faut remarquer, en outre, que le marché canadien serait encombré de beurrine, oleomargarine et autres produits semblables imitant le beurre, qui feraient une concurrence ruineuse au beurre fabriqué en ce pays. Bref, le Canada donnerait beaucoup plus qu'il ne recevrait, et la réciprocité commerciale illimitée serait la ruine de nos manufactures. (Ecoutez ! Ecoutez !)

La réciprocité commerciale sans restriction, où l'union commerciale, peu importe le nom qu'on lui donne, priverait le Canada complètement de tous les avantages que lui a procurés la protection, système qui a fait du Canada un pays prospère. (Ecoutez ! Ecoutez !) Ce projet, s'il était adopté, nous placerait sous la domination des Etats Unis et briserait les liens qui nous unissent à l'Angleterre.

Le député de North Bruce demande aux députés Canadiens-français s'ils croient que leurs droits et privilèges seraient mieux respectés sous ce nouveau régime qu'ils ne le sont aujourd'hui ?

Il termine en disant que si les libéraux osaient soumettre cette proposition au peuple,il est certain qu'elle serait repoussée par tout le pays. (Applaudissements.)

M. JONES (Halifax) dit que c'est en vain que les honorables députés de la droite se sont attaqués à la proposition du député d'Oxford Sud. Il soutient que cette proposition est très favorable aux Etats comme au Canada (applaudissements du côté ministériel.) Nous ne devons pas nous attendre, dit-il, à avoir tous les avantages de notre côté.

Lorsque la politique nationale a été adoptée, on nous a dit qu'on allait ramener les Etats-Unis à la raison et les empêcher d'encombrer nos marchés de leurs produits et je crois qu'on a soulevé là bas des préjugés contre notre pays.

Le marché américain est le seul où nous puissions vendre notre blé et il est du devoir du gouvernement de faire des ouvertures au gouvernement américain pour obtenir la réciprocité commerciale.

Advenant six heures, la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

M. JONES reprend son discours.

Il dit que dans la province de la Nouvelle Ecosse, la discussion de ce projet a pris des proportions graves : on veut ou la réciprocité commerciale ou la séparation de la Confédération.

J'entends dire que Montréal et Toronto ont grandement prospéré grâce à la protection. Je m'en réjouis, mais je crains fort que cette prospérité n'ait été acquise au détriment des districts ruraux. Je partage les vues des délégués qui ont demandé au gouvernement de se charger de la dette du lac Saint Pierre,contractée,ont ils allégué, pour des travaux d'un intérêt public. La commission du havre de Montréal marche à grands pas vers la banqueroute et il lui faudra repudier sa dette, si le gouvernement retarde à adopter des mesures pour l'en empêcher.

Le député d'Halifax prétend que la protection a été très défavorable à la Nouvelle-Ecosse et cite à l'appui de son allégation la faillite de la raffinerie de sucre et de la filature de coton d'Halifax et la diminution que l'on constate, de 1878 à 1887, dans le chiffre des exportations.

Après avoir dit que le parti libéral finirait par remporter la victoire et que ce projet de la réciprocité commerciale serait adopté tôt ou tard, M. Jones termine en proposant le sous-amendement suivant :

Que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale :

Que dans toute convention entre le Canada et les Etats-Unis concernant l'entrée en franchise des produits naturels ou manufacturés de l'un ou l'autre pays dans les ports respectifs des deux pays, il est beaucoup à désirer qu'il soit arrêté que pendant la durée de telle convention, le commerce sur les côtes soit libre de part et d'autre et que les caboteurs soit au Canada, soit aux Etats-Unis,puissent appartenir ou être conduits par des marins de l'un ou l'autre pays et être enregistrés dans l'un ou l'autre pays.

Sir Charles TUPPER dit que l'honorable député d'Halifax a consacré une grande partie de son temps à déclarer qu'il était en faveur du traité de 1854, et que ce traité avait été avantageux pour les deux pays ; il n'y a aucun doute que la plupart des membres de cette chambre sont du même avis là-dessus.

L'honorable député a déclaré aussi, dit le ministre des finances, que si le projet soumis à la chambre devait avoir pour résultat la taxe directe, lui pour un s'y opposerait ; cependant il a entendu le chef de son parti déclarer qu'après tout, la taxe directe n'était pas si à redouter qu'on le prétend, (Ecoutez ! Ecoutez !) L'honorable député de Norfolk Nord a fait aussi une déclaration semblable.

M. CHARLTON—J'ai dit que je ne pensais pas que nous aurions la taxe directe.

Sir Charles TUPPER cite le discours de M. Charlton pour prouver ce qu'il vient de dire, et ajoute que les députés de la gauche ont exprimé différentes opinions ; l'honorable député de Oxford-Sud (sir Richard Cartwright) a aussi exprimé la sienne ou plutôt prophétisé, mais, malheureusement pour lui, ses prophéties ne se réalisent pas souvent. (Ecoutez ! écoutez ! et applaudissements).

Sir Charles fait remarquer que le discours du député d'Halifax est contraire à l'engagement que prenaient son chef et les orateurs libéraux sur les hustings il y a un peu plus d'un an (applaudissements). Il est bien vrai que le parti libéral est aux abois, mais il ne doit pas pour cela renier ses engagements.

Le ministre des finances cite le *Globe*, un des organes de l'opposition, pour prouver que ce journal désapprouve le projet qui a été soumis au parlement. Personne ne s'oppose à la réciprocité basée sur des conditions équitables ; cependant, les honorables députés de la gauche ont affirmé, avant les élections, par tout le pays, que la question que l'on soulève aujourd'hui n'était pas une question politique. (Ecoutez ! écoutez !) Ce revirement d'opinion s'est opéré subitement après les élections ; il n'y a rien d'étonnant à cela, car qui ne connait l'esprit d'intrigue du parti libéral. (Applaudissements).

Après avoir démontré que les députés de la gauche se contredisant les uns les autres en traitant cette question de la réciprocité commerciale, le ministre des finances réfute les accusations portées contre le gouvernement par l'opposition au sujet de la situation actuelle du pays. Que l'on compare la situation du Canada avec celle des Etats-Unis, et l'on verra que nous n'avons pas à rougir de notre pays. C'est l'esprit d'entreprise de ses habitants qui a fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui. Il y a une trentaine d'années,quand nous n'avions pas de chemins de fer, que la colonisation n'était pas aussi développée, qui aurait cru que le Canada serait devenu aussi prospère qu'il l'est aujourd'hui ? Il y a maintenant $174,000,000 de placés dans les banques d'épargne et $623,000.000 dans les entreprises de chemins de fer. Lors que les honorables députés de la gauche prétendent que le pays va à la ruine, ils ne sont pas sincères. (Ecoutez ! Ecoutez !)

M. Blake, à Edimbourg, a fait à M. Glandstone une description flatteuse, pour ne pas dire exagérée du Canada, et sir Richard Cartwright a fait la même chose, lorsqu'il est allé en Angleterre au temps où il était ministre des finances. Cela ne s'accorde guère avec ses discours d'aujourd'hui. En outre, dans un discours prononcé dans les provinces maritimes, il a déclaré que la réciprocité commerciale illimitée était une absurdité et qu'aucun homme d'Etat canadien digne de ce nom n'essaierait de faire adopter un projet semblable.

Sir Charles Tupper demande que le résultat de la réciprocité commerciale serait désastreux pour le commerce de charbon dans les provinces maritimes, qui rapporte au gouvernement provincial un revenu considérable.

On a établi des comparaisons entre le Canada et les Etats-Unis, sans tenir compte de la population actuelle de ce dernier pays, mais ces comparaisons ne sont pas justes. En consultant les rapports officiels, on constate que lorsque le pays voisin n'avait qu'une population de dix-sept millions d'âmes, son commerce s'élevait à $23,-900,000 soit à $14 par tête, tandis que le commerce du Canada, avec une population de cinq millions d'habitants, s'élevait en 1887, à $203,000,000, ce qui représente $40.00 par tête.

Butterworth a déclaré qu'il était un partisan outré de la protection et qu'il n'avait pas confiance dans le libre-échange ; qu'il ne croyait pas les manufacturiers américains en état de lutter contre ceux de l'Angleterre, mais que s'ils pouvaient obtenir accès au marché canadien, ils pourraient se débarrasser de l'excédant de leurs produits, au détriment des manufactures, canadiennes bien entendu.

La réciprocité commerciale illimitée rendra tout simplement les manufacturiers américains maîtres de nos marchés qu'ils encombreront du surplus de leurs produits.

Il est absurde de prétendre que la réciprocité comme on l'entend, mettra fin aux lignes commerciales ou combines ; ces organisations existent sur une grande échelle aux Etats Unis et elles se développeront davantage ici si ce projet était adopté.

Les commissaires canadiens à Washington ont fait des ouvertures libérales pour resserrer les relations commerciales avec les Etats-Unis, mais ces ouvertures ont été repoussées.

Après avoir parlé encore longuement sur cette question, sir Charles Tupper termine en disant que cette proposition n'est qu'un truc de la part d'un parti qui se sent dans une position désespérée.

Le ministre des finances reprend son siège au milieu d'applaudissements.

M. RINFRET propose l'ajournement du débat.

**La séance est levée à 11.45 heures.**

---

**WATERBURY Con.**—M. le curé Fones a loué le *People's Théatre* pour donner un autre bazar dans la première semaine d'avril. Comme nous l'espérons, si ce bazar réussit comme par le passé, la dette du terrain sera acquittée et nous serons prêts à élever l'église de bonne heure au printemps. Dans ce but il y a eu immédiatement après la grande messe de dimanche le 11 mars, une assemblée générale de tous les paroissiens pour former les comités du bazar. Les recettes du mois de février étaient de $493 et les contributions mensuelles seules ont été de $202.65, qui sont incluses avec le montant de $493.00.

# Le Procès des Détectives de Montréal

## Cour du Banc de la Reine

Montréal, 19 Mars 1888.

Le procès du détective Fahey s'est continué aujourd'hui.

M. Starke, chef détective de Toronto, est rappelé comme témoin et identifie une lettre produite, qui a été écrite en sa presence à l'hotel Balmoral le sept décembre dernier.

Le Dr Girwood, expert en écritures continue son témoignage : Le témoin examine trois documents et est d'opinion que ces documents sont de la même écriture que les documents photographies et attribués au prisonnier.

Avant la transquestion M. C. de B. Macdonald, sténographe est examiné par la défense. Une deposition du Dr Girwood qu'il a prise, lui est exhibée et il l'identifie.

Le Dr Girwood,en transquestion,dit qu'il a examiné ses notes au sujet du document qui lui a été exhibé samedi et qu'il ne peut se rappeler cette déposition sans en prendre connaissance.

Isaïe Boudreau, serrurier, demeurant au No. 369 rue Saint Jacques. L'automne dernier, je demeurais au No 377 de la même rue, à trois cents verges de la gare Bonaventure. Le restaurant de Jimmy Fahey est situé près de la rue Saint Félix. J'ai l'habitude de vendre des *blank* ou *block keys*. L'automne dernier, j'ai vendu une semblable clef à celle qui m'est présentée. C'était l'automne de bonne heure, j'avais encore ma porte ouverte dans le temps. Il est venu un homme le matin, vers neuf heures, à l'arrivée du train de Sainte Anne. Il a examiné mon assortiment de clefs et a choisi une des plus vieilles qui étaient pendues au mur. J'ai pris l'acheteur pour un homme de Sainte Anne ou de la Pointe Claire. Il parlait anglais. On était debout. Il avait à peu près trois ou quatre pouces plus grand que moi ; c'était un jeune homme de trente ou quarante ans portant moustache blonde foncée.

Il avait un surtout gris. Je lui ai recommandé de ne pas se coller à mon établi qui était graissé. Je lui ai dit que si cette clef ne faisait pas je lui changerais.

Le portrait de Wilson est montré au témoin. Le juge l'examine aussi et dit : A première vue, on croirait que c'est un des avocats de la défense.

M. Saint Pierre—C'est vrai il ressemble à mon ami M. Barry.

M. Barry—En effet, il est presqu'aussi joli que moi ! (Rires.)

M. Saint Pierre objecte à ce genre de preuve et M. Geoffrion insiste en disant : " Nous sommes en mesure de dire que ce personnage a eu quelque chose à faire avec l'attentat. La dernière fois que nous l'avons vu, il était en train de traverser les lignes, et comme nous ne pouvons plus le faire revenir j'aimerais à le faire identifier par son portrait.

Le témoin—L'acheteur était coiffé. Je ne puis dire si c'est bien lui. Il est venu deux fois. Il était souriant. Je crois que c'est lui.

Lorsqu'il est revenu la seconde fois, il m'a dit que la première clef était trop petite.

Le témoin—Avec le *block key* que j'ai vendu, on pourrait faire une clef semblable à celle de la voûte, en l'étirant. C'était un patron semblable.

La seconde clef (*block key*) qu'il a achetée était trop grosse d'un côté et trop étroite. Il était plus facile de faire une clef avec le premier blanc.

Je vends trois ou quatre mille clefs par année, mais je ne vends qu'assez rarement des blancs de clefs (block keys).

Dr Girwood est rappelé, dit qu'il a lu la déposition en question et qu'il la reconnait comme la sienne. Il ajoute, qu'en ces matières, les divergences d'opinion sont possibles.

M. Saint Pierre—Si vous aviez dit cela samedi, ça nous aurait pas occasionné des choses désagréables.

Le juge—Le témoin l'a dit samedi c'est dans mes notes et vous étiez un peu excité vous n'avez peut être pas entendu.

A. M. Greenshields—Depuis trente ans, j'ai été nommé comme expert deux ou trois fois par année.

Le député-protonotaire Bélanger, produit cette déposition dans la cause de Baxter vs Gagnon.

LE TÉMOIN JOHN SHERIDAN

John H. Sheridan, conducteur sur un train du Pacifique demeure à Newport et dit : Mon train part à 7.45 p. m., de la gare Dalhousie. Je connais le conducteur Brown, des chars Pulman. Je connais le docteur Slacke, de Farnham, une des stations de notre ligne. Il était sur mon train, un dimanche, l'automne dernier. Je ne puis dire dans quel mois ni à quelle date. Je crois cependant que c'était avant la neige.

Je crois que le conducteur Brown était sur le train, le soir que le docteur Slack y était. Ce dernier était dans le char pullman.

M. Geoffrion, exhibant au témoin le portrait.— Avez-vous vu cette personne sur le train.

Objecté à cette question par M. Saint-Pierre. 1o parce que l'identité en cour criminelle ne se prouve pas par le portrait d'une personne mais par la présence de cette personne. 2o parce qu'il n'a pas encore été prouvé que le portrait, qu'on dit être celui de Wilson est celui d'une personne complice dans ce vol. 3o parceque dans le cas où la production d'un portrait serait une identification suffisante, il n'est pas prouvé que ce portrait soit celui d'aucune personne compromise dans le vol.

Objections réservées par la Cour. Le témoin dit qu'il ne connait pas Wilson, qui peut avoir été dans le char ce soir-là, sans qu'il l'ait remarqué.

Kilburn J. Brown, conducteur des chars palais sur la ligne du Pacifique, qui partait de la gare Dalhousie à 7.45 hrs passait au Mile-End et sur le pont de Lachine.

Je connais, dit-il, le conducteur Sheridan et le Dr Slack, de Farnham.

Q. Connaissez-vous un individu du nom de Frank Wilson ?

R. Oui. Je reconnais ce portrait comme celui de Wilson.

Les objections ci-dessus sont encore faites et réservées.

J'ai rencontré Wilson au Richelieu. Je me rappelle qu'un dimanche soir,l'automne dernier, Wilson était passager dans mon char. Le Dr Slack était aussi dans les chars.

Il a conversé avec Wilson jusqu'à Farnham. Je ne puis dire à quelle date. C'était cependant avant le jour de l'an. Je n'ai vu qu'une seule fois Wilson et le Dr Slacke ensemble dans mon char. Je suis allé directement à Boston, ainsi que Wilson. Le train arrive à Boston à 8.30 hrs a.m.

En transquestion—Je connaissais Wilson depuis trois semaines avant ce jour-là ; je l'avais rencontré deux ou trois fois au Richelieu. Je connais bien le docteur Slacke, depuis deux ou trois ans. Je me rappelle que Wilson et le Dr Slacke ont causé ensemble ce jour-là parcequ'ils ont pris des rafraichissements dans le char.

Je ne me rappelle pas avoir vu Wilson voyager sur notre ligne, excepté cette fois là. Ce soir là, dans le char, il n'y avait que trois personnes.

LE DR GEORGE FREDERICK STACKE

Dr George Frederick Slacke, de West Farnham, dit qu'il se rappelle son voyage dans le char pullmam avec le conducteur Brown un dimanche soir, l'automne dernier.

Nous étions trois hommes dans le char, moi, un de mes amis, un autre passager et une dame.

J'ai parlé avec ce troisième passager, mais je ne connaissais pas le nom et je ne reconnais que par oui dire. C'était le 30 octobre. Je sais que c'est cette date, parce que j'étais venu voir un ami malade à l'hopital. C'est la seule fois que je suis venu à Montréal l'automne dernier et que je suis retourné le dimanche soir. A Montréal, je suis descendu au Saint Lawrence Hall. Mon nom et celui de Foster qui m'accompagnait ont été écrits dans le régistre par M. Foster.

John Baker Edwards, chimiste et analyste du département de l'Intérieur, dit qu'il a de l'expérience dans les écritures. Il examine les lettres reçues par Wilson et d'autres documents écrits par Fahey. Il a fait faire des photographies grossies de l'écriture de ces lettres.

Une longue discussion s'engage au sujet de la production de ces documents, que n'accorde pas la cour.

Le témoin dit que ces photographies ont été faites pour rendre visible à l'œil des jurés ce que des experts n'ont pu saisir qu'avec la loupe.

Il ajoute après la comparaison des écritures : C'est de la même écriture. Cela est visible par la formation des lettres et la construction des phrases.

M. Barry—Prétendez-vous être professeur d'anglais aussi, docteur ?

Le témoin—J'ai 65 ans d'expérience dans les écritures et je m'y entends quelque peu.

M. Barry—Est-ce que vous appréciez aussi la langue anglaise à travers un telescope ?

M. Greenshields—Ne faites donc pas des questions aussi absurdes !

Les deux savants avocats s'échangent quelques conseils de politesse et la paix est rétablie par le juge. Le témoin continue.

A M. Barry—J'ai été examiné comme expert dans une cause de Palmer. J'ai différé d'opinion, mais je crois naturellement que j'étais du bon coté.

La cour s'ajourne.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

John McKeown, employé du bureau de poste, dit que les lettres produites en cette cause ont passé par la poste.

Le détective Flynn continue son témoignage et reconnait le portrait de Frank Wilson.

M. Greenshields—Avez-vous fait des démarches pour qu'il soit ici au procès ?

R—Oui, mais je n'ai pu réussir.

Q—Il n'est pas dans le pays ?

R—Je ne crois pas.

Lorsque je suis parti pour l'Ouest, je me suis entendu avec lui pour les vols projetés en compagnie de Maxwell que je lui ai fait connaitre sous le nom de Craig. C'est d'après le plan arrangé avec Wilson, que j'ai fait venir Maxwell ici.

Le 20 décembre dernier, Wilson et moi sommes allés à la gare Bonaventure, pour rencontrer M. Hannah, inspecteur du Grand Tronc, et M, Stone, l'agent.

Nilson a identifié Wilson comme étant près de la voûte, le jour du vol. Je suis allé chez Mlle Padden rue Bleury, pour voir Wilson qui pensionnait-là. j'ai vu Fahey.

L'arrestation des prisonniers a eu lieu dans la soirée du 9 décembre. Je voyais alors Wilson tous les jours. Je le rencontrais à l'hôtel Balmoral ; mais j'ignore où il pensionnait. J'étais présent à l'arrestation du prisonnier, à la chambre No. 14, à l'hotel Richelieu. L'individu Wilson était dans la chambre, il était couché sur le lit et causait avec Fahey, qui était assis sur une chaise. Il était minuit. J'avais envoyé chercher un officier de police par un messager.

Le jeune Bissonnette est venu faire l'arrestation.

Je suis employé sur le chemin de fer Grand-Tronc et Chicago, mais le vol a eu lieu au préjudice du Grand-Tronc du Canada.

Avant cette arrestation, je me suis rendu au No 1 de la rue Drolet avec le jeune Bissonnette pour y rencontrer quatre personnes.

Par la défense—Vous avez un portrait de Wilson vêtu du costume de prisonnier à Sing Sing ?

R—Je ne l'ai pas ; je l'ai donné à quelqu'un de la cour.

Je ne me rappelle pas avoir dit à un des avocats de la défense que, sur ce portrait, Wilson était vêtu en forçat.

UN PORTRAIT DE FORÇAT

Le détective Maxwell est appelé pour produire ce portrait. Maxwell apporte un portrait de Wilson, jeune, et la défense dit que ce n'est pas celui là qui a été montré, et que sur l'autre Wilson était vêtu en forçat.

Flynn—Le portrait que j'ai montré à cet avocat est celui de Thomas Jenneys, qui a fait six ans de pénitencier,pour vol dans les Etats.

Q—Qu'est-ce que vous avez dit?

R—M. Saint Jean a regardé le portrait et je lui ai dit en plaisantant, " regardez le portrait de Maxwel " et il a cru que c'était celui de Wilson.

Q—Ne savez-vous pas que Wilson a été condamné sous le nom de Jennings ?

R—Je sais le contraire. Wilson n'a jamais vu ce portrait.

Q—Savez-vous que Wilson a passé cinq ans au pénitencier de New-York.

R—Je l'ai entendu dire.

Q—Pourquoi a-t-il été condamné.

R—Pour faux.

Q—Il était très habile à contrefaire les écritures ?

R—C'est possible.

Q—Il s'est fait prendre cette fois là ?

R—Oui, j'ai entendu dire que c'était en 1874. Wilson ne m'l'a jamais dit lui-même. J'ignorais alors quelle réputation il avait.

M. Saint-Pierre exhibe une copie de la sentence de Wilson.

Il déclare qu'il n'a pas le dessein de produire quelque chose contre Wilson directement, car il n'est pas même témoin, mais il veut prouver que Wilson avait la réputation d'un voleur que Fahey et Naegelé désiraient arrêter.

M. Saint-Pierre avait en même temps à la main plusieurs copies d'indictements et de mandats qu'il dit être contre Wilson.

Flynn continue—Le février dernier, j'ai constaté que Wilson avait une bien mauvaise réputation. J'ai entendu dire qu'il y avait contre Wilson plusieurs mandats aux Etats Unis pour son arrestation.

Le nommé Wilson a été à Montréal jusqu'au jour de l'an. Il est parti de Detroit en janvier pour revenir à Montréal.

Pendant l'examen préliminaire, Wilson était à Montréal, il n'a pas été examiné. Il n'a pas été appelé devant le magistrat de police pour donner caution.

Q—A-t-il reçu de l'argent du Grand Tronc.

R—Oui, il a reçu de l'argent pour ses dépenses seulement. Je ne sais combien ; peut-être quatre cents piastres pour frais de voyages.

A. M. Greenshields—Au mois de février on a cessé d'envoyer de l'argent à Wilson.

LE TÉMOIN JAMES C. MAXWELL

James C. Maxwell est appelé à rendre son témoignage. Je suis détective en chef du chemin de fer du Grand Tronc et Chicago. Mon bureau principal est à Chicago. J'occupe cet emploi depuis trois ans. Je connais le témoin Flynn ; je l'ai rencontré à Toronto le 2 décembre dernier. J'ai reçu un télégramme de M Flynn, de M. Hutchinson, et un autre télégramme du gérant du chemin de fer de Chicago et Grand Tronc. Je me suis rendu à Toronto le 2 décembre et j'ai rencontré M. Flynn au dépot. Je suis allé souper et je suis revenu au dépot une heure après. Là j'ai rencontré M. Flynn qui m'a donné des instructions ainsi que des outils. C'étaient des ciseaux, des meches, et ; ces outils étaient dans un sac en cuir. M. Flynn m'a dit de me rendre à Montréal et que je rencontrerais Wilson. Je me suis rendu à l'hôtel Balmoral et j'ai enregistré mon nom James H. Craig.

Je suis parti de Toronto le samedi matin et suis arrivé ici le samedi soir. M. Flynn m'avait dit de jouer le role de voleur de profession. Rendu à l'hôtel Balmoral, je ne suis sorti de ma chambre que le lendemain matin. J'ai attendu Wilson jusqu'au midi. Etant descendu au bureau vers onze heures, le commis m'a demandé si je n'étais pas James H. Craig. J'i répondu que oui. Le commis m'a dit alors qu'il y avait une lettre pour moi. Cette lettre était de Frank Wilson. Dans cette lettre, Wilson me demandait de me rendre à sa chambre à l'hôtel Richelieu ; j'y suis allé vers midi. Je suis monté à la chambre No 19, et comme Wilson n'y était pas, j'ai demandé au commis où il était. Le commis m'a dit qu'il venait de sortir et m'a dit de l'attendre. Wilson est entré presqu'aussitôt. J'allai donner la main à Wilson en me donnant le nom de Craig. Wilson m'a emmené dans sa chambre, et après quelques minutes de conversation. Il m'a dit : "Tu ferais mieux d'aller chercher ta valise et de te retirer ici."

J'allai en effet chercher ma valise et à l'hotel Richelieu on me donna la chambre No 53 à peu de distance de la chambre de Wilson. J'ai alors instruit Wilson du but de mon voyage à Montréal et je lui ai dit aussi que j'avais des outils. J'ai rencontré Fahey dans la chambre de Wilson un soir entre 7 et 8 heures. Wilson m'a présenté Fahey en ces termes : M. Fahey voici M. Craig, l'homme dont je vous ai parlé pour les *jobs*. Nous n'étions que trois ce soir là. En parlant Wilson a amené le sujet de conversation sur le vol du Grand Tronc. M. Fahey a dit que cela avait été une *job* bien mal faite ; car au lieu d'avoir eu entre 7 ou 8.000 piastres nous n'en avons eu que $1,200. Ce sont là les expressions dont s'est servi le prisonnier. Wilson a dit qu'il ne croyait pas qu'il y eut un montant si considérable dans les boites.

Fahey a fait la remarque que d'après des informations obtenues au bureau, il était certain qu'il y avait de 7 à $8,00 piastres dans la voûte. J'ai alors blâmé Wilson pour sa lâcheté en laissant un montant si considérable dans la voûte. J'ai dit à Wilson que je ne l'avais jamais vu si faible. Wilson répondit alors que Bureau frappant à la porte et un petit garçon allumant du feu dans le dépot de journaux cela l'avait empêché d'agir. C'est tout ce que l'on a dit touchant le vol du Grand-Tronc. Je dis alors à Fahey que j'avais apporté des outils pour faire sauter les coffres de sureté. Le prisonnier m'a demandé qu'elle était ma méthode d'opérer. J'ai répondu que je ne me servais pas de poudre, que je faisais sauter la serrure, etc. Le prisonnier a ensuite parlé d'un magasin de fourrures sur la rue Notre Dame.

Le prisonnier est resté dans la chambre environ deux heures. Après son départ, je restai seul avec Wilson. J'ai rencontré le prisonnier une deuxième fois le lundi soir, le 5, encore dans la chambre de Wilson. Naegelé y était ce soir là. Je fus introduit à Naegelé sous le nom de Craig. Nous étions quatre dans la chambre, Naegelé, Fahey, Wilson et moi.

Le prisonnier et Naegelé ont demeuré environ 2 heures dans la chambre. Il a été question du vol du Grand Tronc. Dans le cours de la conversation Naegelé fit la remarque que ce vol était l'affaire la plus mal exécutée qu'il ait vue. M. Fahey dit aussi qu'il avait emmené plusieurs personnes loin de la voûte pour leur parler d'un meurtre commis ; c'était un stratagème pour éloigner ces personnes de la voûte. Le mercredi soir j'ai rencontré Fahey, Naegelé et Bureau à la chambre No 14 à l'hôtel Richelieu.

Le mardi soir je suis allé à la maison de M. Phillips, mais Fahey n'y était pas. Naegelé, Wilson et une autre personne étaient présents.

Naegelé est arrivé à la chambre de Wilson le premier, le mercredi soir, il est sorti dix à quinze minutes et est revenu avec Bureau. Fahey est arrivé plus tard. Wilson m'a introduit à Bureau, disant que j'étais l'homme dont il lui avait déjà parlé. Je n'ai jamais montré mes outils à personne. Il a été question du vol du Grand-Tronc ce soir là.

A cinq heures, la cour s'ajourne.


AU TEMISKAMING

PAR

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

HOTEL CANADIEN

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR G. LATRIMOUILLE

Ce magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johnson, ex-propriétaire du "Royal Exchange."

Les repas sont servis à toute heure, à la carte, système européen, et sous la surintendence d'un cuisinier français de première classe.

Vins, claret, sauterne, champagne et liqueurs de première qualité.

Cet établissement vient d'être meublé à neuf, les chambres sont spacieuses et des mieux aérées, faisant face au parc (Major's Hill).

L'entrée privée est sur l'avenue McKenzie et l'entrée générale du restaurant aux Nos 536 et 538 sur la rue Sussex.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire

STEWART & FLECK, jr

Manufacturiers de toute description de

MACHINES pour MOULINS

Roues d'air, Engins à vapeur, Bouilloires, Chèvres (*derricks*), ouvrages en fonte pour Constructeurs, Colonnades, Pompes à vapeur et matériaux pour les Mineurs.

"VULCAN IRON WORKS"

RUE WELLINGTON, OTTAWA.

Toutes réparations exécutées promptement.

23-1-88—6m T. STEWART, ALEX FLECK, JR.

MOULIN A PLANER D'OTTAWA

—ET—

Manufacture de Portes, Chassis et Jalousies

DE MOUNT SHERWOOD

Un assortiment des plus complets des lignes suivantes constamment en mains : Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Planchers, Lattes, Douves, Bardeaux, Bras et Poteaux d'escaliers, etc.

Tournage, découpage et sciage de toutes descriptions. L'endroit à meilleur marché dans la ville.

R. THACKRAY, Propriétaire, Bureau, 241, Rue Sparks, Ottawa.

Connexion téléphonique. 17—1—88

ENTRPRENEUR

—DE—

POMPES FUNEBRES

Chariot neuf, très élégant, le plus beau dans toute la cite d'Ottawa.

J. SENECAL

Coin des rues York et Dalhousie

Etablissement ouvert jour et nuit. Ordres exécutés avec promptitude.

Connexion téléphonique.

PLOMBAGE

CHAUFFAGE et TOITURES.

F. G. JOHNSON & CIE

Ingénieurs et poseurs d'appareils de chauffage, de tuyaux en fer, en plomb et travaux en cuivre.

Chantepleures en cuivre, Valves, *Inspirateurs* et Bouilloires.

*Wrenches*, Asbestos, Caoutchouc, nettoyeurs de tubes nationaux.

Feutre pour recevoir les tuyaux à vapeur et les bouilloires.

Lieux d'Aisence, Eviers et bains, etc.

Couvertures en "Canada Plate" et tôle galvanisée.

Agents pour engins de Pease combinés à air chaud.

558, RUE SUSSEX, 558

*En face de la rue George.*

Pour garnir les Maisons

Nous venons de recevoir un assortiment de

TAPIS de BRUXELLES

—ET DE—

TAPISSERIES

Voyez-les avant d'acheter ailleurs.

HARRIS & CAMPBELL

RUE O'CONNER

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D.

LE DIXIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

MERCREDI, 21 MARS 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 1.000 } 25 cts le Billet

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.

Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

DEMANDE DE BILLETS

à S. E. LEFEBVRE, *Montréal, Canada.*

*M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,*

..................*billets de 1re série à $1.00.*

..................*billets de 2me série à 25 cts.*

*La somme de $*..................*est ci-jointe.*

ADRESSE

*Nom*..................

*Rue*..................*No*..................

*ou Boite du Bureau de Poste No*..................

*Localité*..................

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

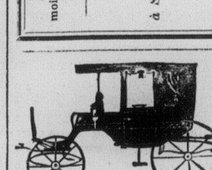

Manufacture de VOITURES !

ROYAL

*LÉVEILLÉ & MATHÉ*

PROPRIETAIRES

Je désire informer le public que je viens de faire l'acquisition du poste d'affaires de S. D. THOMPSON, dans la branche de carrosserie, plus spécialement voitures légères, sulkies, etc Etant arrivant de Chicago et des autres villes américaines où j'ai puisé de grandes connaissances dans mon état, je suis en mesure de garantir entière satisfaction. Mes ouvriers sont tous des plus habiles et travaillent sous ma direction ; les matériaux employés sont aussi des meilleurs que l'on puisse se procurer et mes prix très bas.

Attention spéciale et prompte à toutes commandes, tel est le système que je mets en pratique dans toutes les branches de réparations.

56 RUE DALY - - 19 ET 21 RUE STEWART

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est PATINS !

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleig Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 1883

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, Etc

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,

ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE

16—1—88—q

TAPISSERIE !

Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis

4 Cts LA PIECE EN MONTANT

Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que ceux d'Ottawa combinés.

Wm. HOWE

Edifice Howe, rue Rideau, et 393 rue Cumberland.

G. PHILBERT

IMPORTATEUR

—DE—

TAPISSERIES

AMERICAINES, ANGLAISES ET ECOSSAIS

Coin des rues Dalhousie et Saint-Patrice, Ottawa

PEINTURE

TAPISSERIES,

PEINTURES PREPAREE

HUILE,

MASTIC

PINCEAUX,

VITRES, e

ARTICLES DE PEINTRE EN GENERAL

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

—MAGASINS:—

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

—POUR LA—

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en général

Crême de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et de Roses et Meloderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75 RUE SPARKS

Prescriptions pour medecins et familles préparées avec soin.

Communication téléphonique 1-2-88

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Réparer vos Balances —OU— Inspecter vos Poids allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes.

Chèques et Billets en cuivre et en acier.

Presses à Sceaux et Mémorials.

Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc

Etampes en Acier.

PRITCHARD & ANDREWS

GRAVEURS EN GENERAL

No 175 RUE SPARKS